

Chapitre III

Charte des réseaux fédérés et représentés dans le Conseil Scientifique de l'ONERBA

Créé en 1997, l'Observatoire National de l'Épidémiologie de la Résistance Bactérienne aux Antibiotiques (ONERBA) est une association dont les activités scientifiques et techniques reposent sur les réseaux de surveillance de la résistance fédérés en son sein (*cf. statuts : www.onerba.org*).

Chacun de ces réseaux a une identité et des objectifs qui lui sont propres et qui représentent pour l'ONERBA une source de diversité et de richesse. Chacun d'eux a élaboré au fil du temps un mode d'organisation grâce auquel il a pérennisé ses activités de surveillance, ce qui lui permet de contribuer au fonctionnement de l'ONERBA en mettant à disposition de la communauté son expérience et les informations dont il dispose. En échange, chaque réseau trouve dans l'ONERBA un enrichissement pour son propre fonctionnement, à travers la confrontation des expériences et du travail collégial d'analyse et d'interprétation des résultats.

La charte ci-dessous précise l'état d'esprit et les principes qui animent les réseaux fédérés et représentés dans l'ONERBA.

- 1** Chaque réseau est son propre maître d'œuvre pour ce qui est :
 - du choix de ses thèmes de travail ;
 - des méthodes de recueil et de transmission des données ;
 - des contrôles de vraisemblance et de cohérence de ses données, ainsi que des méthodes informatiques de traitement ;
 - de l'analyse, de l'interprétation et de la diffusion des résultats qu'il obtient.

- 2** Chaque réseau s'engage à respecter les bonnes pratiques en vigueur, ainsi que les recommandations techniques édictées par la Société Française de Microbiologie, la CNIL, etc.

- 3** Chaque réseau participe sans réserve aux activités de l'ONERBA, qui est responsable in fine des informations qu'il rassemble et présente. Ceci implique pour chaque réseau :
 - d'échanger ses expériences dans l'organisation de la surveillance de la résistance aux antibiotiques et dans l'analyse des résultats obtenus ;
 - d'utiliser des définitions et normes communes, notamment concernant la résistance et les variables épidémiologiques, ainsi que des éléments minimum communs (base de donnée minimum commune) lorsqu'un même thème de travail est choisi par plusieurs réseaux ;
 - de confronter, d'analyser et d'interpréter collégalement les résultats qu'il obtient et dont il a déjà contrôlé la qualité. Ce travail collégial peut amener les réseaux ayant choisi un même thème de travail à fusionner, pour l'occasion et sous leur responsabilité, leurs bases de données. Ce travail collégial peut aussi amener un réseau à réexaminer les données qu'il a fournies, par exemple en analysant à nouveau les fichiers d'origine ;
 - de décider collégalement des résultats à présenter sous l'égide de l'ONERBA et de la forme à leur donner. Quelle que soit cette forme, elle respectera l'identité des réseaux.

